

**Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

## **Europcar lance un placement privé d'obligations garanties subordonnées, pour un montant de 335 millions d'euros**

*Cette émission obligataire permettra à Europcar de finaliser son plan de refinancement et viendra renforcer son capital et son profil d'endettement*

Europcar Groupe S.A. (« Europcar »), société anonyme de droit français, a annoncé aujourd'hui qu'Europcar Bond Funding Limited (le « SPV émetteur »), entité *ad hoc* de droit irlandais, a lancé un placement privé d'obligations garanties subordonnées à échéance 2017, d'un montant total en capital de 335 millions d'euros (les « Obligations »).

Une fois le placement des Obligations réalisé, Eurazeo, actionnaire principal d'Europcar, lui consentira un prêt subordonné d'actionnaire de 90 millions d'euros. Ce prêt sera ultérieurement incorporé au capital d'Europcar. Le produit de l'émission des Obligations, les 90 millions d'euros du prêt subordonné d'actionnaire et des liquidités provenant du groupe Europcar seront déposés dans un compte séquestre séparé. Le déblocage des fonds en séquestre sera soumis à la réalisation de certaines conditions suspensives. Ces fonds permettront le rachat par Europcar de la totalité des obligations garanties subordonnées à taux variable à échéance 2013, précédemment émises par Europcar (les « FRNs »).

Au moment du rachat des FRNs, Europcar se substituera au SPV émetteur et le remplacera en qualité d'émetteur des Obligations. Les Obligations deviendront donc des obligations garanties subordonnées d'Europcar. Les Obligations seront alors notamment garanties sur une base subordonnée par Europcar UK Limited et certaines des filiales allemandes d'Europcar.

Avec l'émission de ces Obligations, Europcar pourra finaliser son plan de refinancement et étendre la maturité de sa structure globale de dette.

COMMUNIQUÉ

**Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

**Avertissement :**

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique).*

*S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen, aucune action n'a été ni ne sera entreprise à l'effet de faire une offre au public des Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres.*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public par Europcar ou Europcar Bond Funding Limited d'Obligations, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises pour la réalisation d'une offre au public des Obligations, ou en vue de la diffusion ou de la distribution de ce communiqué, de tout autre document d'offre ou communication à caractère promotionnel ayant trait aux Obligations. La cession ou l'achat des Obligations peuvent faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Ni Europcar ni Europcar Bond Funding Limited n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation de ces restrictions par quelque personne que ce soit.*

*Les Obligations font uniquement l'objet d'une offre à des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus.*

*S'agissant des États membres ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été ni ne sera entreprise à l'effet de faire une offre au public des Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ; (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans leurs derniers comptes sociaux ou consolidés annuels ; (c) dans les autres cas visés par l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

COMMUNIQUÉ

**Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

*Les Obligations ne pourront faire l'objet d'une offre ou d'une vente et tout document d'offre ou communication à caractère promotionnel ayant trait aux Obligations ne pourront être distribués en France, sauf (i) à des prestataires de services d'investissement agréés pour fournir le service d'investissement de gestion pour compte de tiers et/ou (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour leur compte propre, autres que des personnes physiques, au sens et conformément aux articles L.411-2 et D.411-1 à D.411-3 du Code monétaire et financier et aux textes réglementaires qui leur sont applicables.*

*S'agissant des Etats-Unis, ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les Obligations ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Ni Europcar ni Europcar Bond Funding Limited n'a l'intention d'enregistrer l'offre, ni en tout ni en partie, aux Etats-Unis, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.*

*S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

**Le présent communiqué de presse peut contenir des prévisions et autres énoncés « prospectifs » au sens du droit applicable aux valeurs mobilières. Ces prévisions ou énoncés reflètent les opinions actuelles d'Europcar à propos d'événements ou de rendements financiers futurs. Rien ne garantit que de tels événements ou de tels rendements se matérialiseront car les résultats effectifs peuvent différer sensiblement de ces prévisions.**

**Europcar Press Office**  
Marine Boulot / Nathalie Poujol  
[Europcarpressoffice@europcar.com](mailto:Europcarpressoffice@europcar.com)  
Tél. : +33 (0)1 30 44 98 82